

**Arrêté UFR Sciences**

**Licence professionnelle Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement - 2024-2025**

**LE PRESIDENT,**

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

**ARRETE :**

Article 1 : Le jury de la licence professionnelle domaine « **Sciences et Technologiques** » mention « **Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement** », parcours-type « **ECO-RSE : Responsabilité sociétale des entreprises** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

<b>LICENCE PROFESSIONNELLE – Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement</b>
<b>Parcours : ECO-RSE : Responsabilité sociétale des entreprises</b>
<b>Semestre 1</b>
<b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b> <u>Président(e)</u> : Stéphanie FAYOLLE-SANNA <u>Suppléant(e)</u> : Emmanuel GANDOUIN <u>Liste des membres</u> <b><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></b> <u>Liste des membres</u> : Sophie GACHET/Laurence AFFRE - YANN MUGGIANU/Philippe GIRARD
<b>Semestre 2 et Jury d'année</b>
<b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b> <u>Président(e)</u> : Sophie GACHET <u>Suppléant(e)</u> : GANDOUIN Emmanuel <u>Liste des membres</u> : <b><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></b> <u>Liste des membres</u> : Stéphanie FAYOLLE-SANNA /Laurence AFFRE - YANN MUGGIANU/Philippe GIRARD

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence Mouret et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 05 novembre 2024

Pour le Président et par délégation,  
La Doyenne de la Faculté des Sciences

La Doyenne  
  
Laurence MOURET  
